



Rupture d'un contrat saisonnier pour un CDI

Par **anthonymgd**, le **13/01/2012** à **19:01**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat saisonnier, j'ai une proposition de CDI et j'aurais aimé savoir s'il est possible comme avec un CDD "classique" de rompre mon contrat avec un préavis de 2 semaines max. Je suis pas certain que mon patron actuel me laisse partir si facilement..

Je sais que les contrats saisonniers sont particuliers sur plusieurs aspects, j'aurais donc voulu savoir si les conditions sont les mêmes qu'un CDD pour ce type de rupture de contrat.

Merci à vous.

Par **P.M.**, le **13/01/2012** à **19:31**

Bonjour,

Vous pouvez effectivement rompre le CDD saisonnier suivant les mêmes règles qu'un autre...